

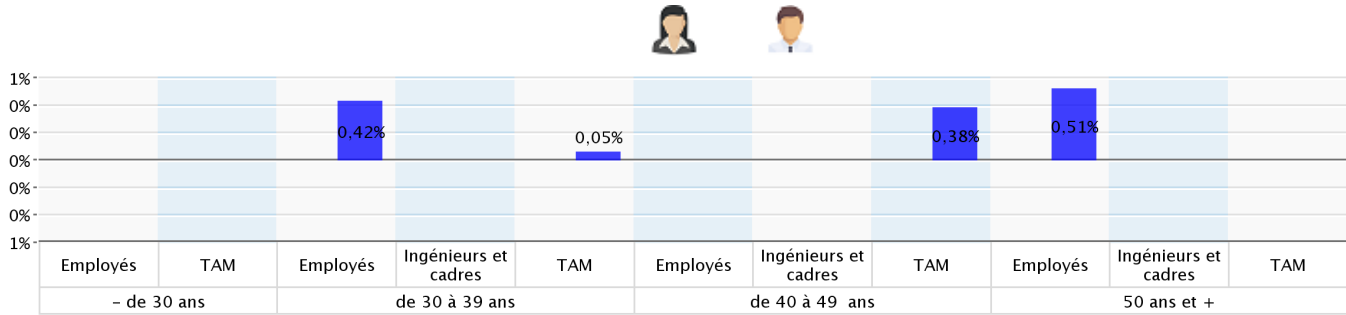
# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes



Société : 05 - ACSANT DES CONFLUENCES  
 Période : de 01/2025 à 12/2025  
 Effectifs : de 50 à 250 salariés  
 Critère d'analyse : CSP

83 / 100

## 1- Ecart de rémunération (40 points)



38

Ecart de rémunération : 114 : 63 Femme ,51 Homme

## 2- Ecart d'augmentations individuelles (35 points)

Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

25

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.

## 3- Ecart de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

## 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



100% des femmes en retour de congés maternités ont été augmentées

15

## 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



5

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 2